

CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Séance du 13 décembre 2013

Procès-verbal

Présents M. BRZAKALA Pierre, Président,
ANTONELLI Lallie, BAERT Martin, BONMARIAGE Alexis, BOUDRAA Sarah,
BRANDS Maxence, BUGNI Tanguy, CALVO Léo, CENGIZ Sélim, DAMHAUT Evan,
DEFLANDRE Laurine, DEJARDINI Noah, DEJARDIN Zoé, DESAIVE Oanelle, DI
~~FRANCESCO Fiona~~, GRENIER Emilie, HEINE Louis, LEMOINE Margaux,
MOREAU Louise, PEETERS Léa, PIRONT Clara, SCHENK Elisa, STAINIER Emilie,
VAASSEN Angèle, VAN HELDEN Mélissa, ~~WILLOT Sacha~~,
Melle DELSEMME Corinne, Secrétaire.

Excusés WILLOT Sacha

Monsieur l'Echevin ouvre la séance à 18h30'.

Monsieur BRZAKALA accueille les petits conseillers communaux et les parents qui sont présents dans la salle et les remercie de leur présence.

Monsieur l'Echevin remercie Monsieur BOVY de sa présence ainsi que Mme MICHEL qui est une bénévoles dévouée depuis de nombreuses années au sein du Conseil communal des enfants. Monsieur MICHEL n'ayant pu être présent.

Monsieur l'échevin se présente également et présente Mademoiselle Corinne DELSEMME, employée au service de l'Enseignement qui est chargée du secrétariat du Conseil communal des enfants.

Monsieur BRZAKALA explique que le Conseil communal des enfants suit des règles démocratiques, où tous sont égaux et peuvent donner leur avis. Ceux-ci ont été élus démocratiquement dans chaque école primaire de l'entité de Soumagne. Il les informe que si le Conseil communal représente la population, le Conseil communal des enfants représente quant à lui, tous les enfants des écoles de l'entité de Soumagne.

Monsieur l'échevin signale aux enfants que lors des séances du Conseil, ils peuvent s'exprimer librement à condition de demander la parole et de ne pas interrompre les autres. Il souligne le fait que le Conseil communal des enfants doit être un lieu de convivialité où tout le monde doit se sentir à l'aise.

Il insiste également sur le fait que toute prise de parole doit se faire à haute et intelligible voix et qu'elle doit avoir fait l'objet d'une réflexion préalable.

Ensuite, Monsieur l'échevin invite 11 des nouveaux petits conseillers, soit Martin, Alexis, Sarah, Maxence, Tanguy, Sélim, Evan, Zoé, Margaux, Clara, et Elisa à faire individuellement la promesse de se mettre à la disposition de leurs camarades pour développer des projets communs pour le bien public. Fiona et Louis étant absents, ils prêteront serment lors de la prochaine séance. En guise de bienvenue, la secrétaire distribue un petit présent.

Monsieur François BOVY, photographe, prend une photo de l'ensemble du nouveau Conseil communal des enfants. Cette photo paraîtra dans le journal « Les Echos » et sur le site internet du conseil communal des enfants.

Monsieur l'Echevin présente ensuite le site internet du Conseil communal des enfants et les projets qui ont été réalisés les années précédentes.

Monsieur BRZAKALA informe les petits conseillers qu'ils ont à leur disposition une farde, dont ils devront se munir à chaque séance et dans laquelle ils pourront y noter leurs idées et y glisser les procès-verbaux des assemblées.

La secrétaire leur explique également qu'en prêtant serment, ils se sont également engagés à venir à chacune des séances du Conseil. En cas d'empêchement, ils devront la prévenir et se faire remplacer par leur suppléant dont le nom est indiqué sur leur farde.

Monsieur l'Echevin exprime ses meilleurs vœux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Mme DELSEMME distribue aux petits conseillers les cadeaux de Noël. Les enfants reçoivent comme l'année dernière un chèque-livre valable dans les librairies et également dans certains magasins style FNAC. Ils pourront utiliser ce chèque pour l'achat d'un livre, d'un DVD, d'un CD de leur choix, celui-ci étant valable jusque fin mars 2014.

La séance est levée à 20 heures 45'.

Les enfants sont invités à manger des petits gâteaux, en toute convivialité, accompagnés de leurs parents.

*

*

*